

## Réponse au postulat de la Conseillère Corinne Jayet et du Conseiller Jérémy La Scala

Séance du Conseil communal du 3 décembre 2022

### Collecte des briques à boisson pour le recyclage

#### Postulat

Au cours de la séance du Conseil communal du 9 mai 2022, la Conseillère Corinne Jayet et le Conseiller Jérémy La Scala ont déposé un postulat ayant la teneur suivante :

*« En Suisse, après le verre et le PET, les briques à boisson représentent la troisième plus grande catégorie d'emballages. Il se vend environ 700 millions de briques à boisson chaque année en Suisse. Cela correspond à quelque 20'000 tonnes d'emballages. [1]*

*A ce jour, seule une petite partie de ces briques est récoltée, il n'existe qu'une centaine de points de collecte en Suisse, dont la grande majorité en suisse allemande. Depuis le 1er janvier de cette année, la ville de Lausanne s'y est également mise en proposant des points de collectes fixes et mobiles. [2]*

#### *Impact écologique :*

*Le recyclage des briques à boisson peut réduire l'impact environnemental d'environ 40 % par rapport à l'incinération.*

*Son recyclage permettrait d'économiser chaque année autant de bois qu'il pousse sur l'équivalent de 11'000 terrains de football au niveau mondial. [1]*

#### *Recyclage :*

*Les fibres de carton des briques à boisson collectées sont traitées dans une fabrique de carton ou de papier. Ces fibres peuvent être réutilisées pour fabriquer de nouveaux emballages en carton ondulé. Aujourd'hui, le mélange restant à base de plastique et d'aluminium peut être utilisé comme combustible pour la production d'électricité notamment dans le secteur du ciment. D'après la norme minimale allemande, révisée une fois par an, la recyclabilité officielle des briques à boisson correspond actuellement à la part de fibres contenue dans une brique, soit jusqu'à 80%, puisque les fibres sont revalorisées. [3]*

#### *Avantages identifiés :*

- 1. Il s'agirait d'une démarche supplémentaire pour contribuer à la protection de l'environnement.*

2. *Il s'agirait d'une solution facilement utilisée par la population, car des études ont démontré qu'en Suisse, 89 % des consommateurs se déclaraient prêts à faire le tri des briques à boisson et à les rapporter si la possibilité d'un point de collecte leur était offerte. De plus, les expériences pratiques menées dans les communes pilotes et chez Aldi Suisse corroborent ce besoin des clients. [1]*
3. *En recyclant les briques, on libère de la place dans le sac poubelle – ce qui se traduit par une économie des frais*

*Afin de diminuer notre impact écologique, il me paraît essentiel d'utiliser les ressources à disposition comme l'organisation faitière « Swiss Recycling » et de mettre en place rapidement de nouveaux moyens pour la population de Lutry dans le domaine du recyclage des déchets. La commune se doit de favoriser les comportements responsables en proposant des solutions accessibles facilement et ainsi sensibiliser les habitants à cette problématique.*

*Le recyclage est un maillon fondamental de l'économie circulaire ; il est donc nécessaire de continuer nos efforts en limitant le gaspillage des ressources et en optimisant la valorisation des déchets.*

*Par le biais de ce postulat, nous demandons à la Municipalité d'étudier la mise en place de la collecte des briques à boisson sur le territoire communal et, si indiqué par l'étude résultante, d'inscrire un montant au budget 2023 pour permettre la mise en fonction de cette collecte.*

*Mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, je vous prie de réserver un bon accueil à ce postulat et vous propose de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.*

Corinne Jayet

Jérémy La Scala

Références :

[1] « S'informer », *briquesaboisson.ch*. <https://www.info.briquesaboisson.ch/informer> (consulté le 4 avril 2022).

[2] « Nouvelle filière pour le recyclage des briques alimentaires à Lausanne », Site officiel de la Ville de Lausanne. [https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu\\_id=63730](https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index.php?actu_id=63730) (consulté le 4 avril 2022).

[3] gkr, « Le recyclage des briques à boisson en Suisse », *briquesaboisson.ch*, 11 novembre 2021. <https://www.info.briquesaboisson.ch/post/le-recyclage-des-briques-a-boisson-en-suisse> (consulté le 4 avril 2022). »

## **Réponse de la Municipalité**

Selon les dernières informations, la société ALDI-Suisse a cessé de reprendre les briques à boisson. L'entreprise de traitement suisse qui parvenait à recycler ces briques a dû cesser cette activité par manque de volume à traiter. Les briques à boisson collectées en Suisse sont actuellement acheminées en Allemagne, en France ou en Italie pour y être recyclées. Le coût de traitement (compactage, transport et traitement), de ces briques à boisson, est au minimum 5 fois supérieur à celui des ordures ménagères. Nous sommes donc encore loin d'une économie circulaire locale.

Le débouché pour le recyclage de ces briques n'est donc, pour l'instant, pas satisfaisant et le financement de cette filière n'est pas assuré selon le principe du pollueur-payeur. En effet, ce type de contenant n'est pas soumis à une taxe comme l'est par exemple le PET. Ainsi le consommateur-pollueur (ce n'est pas le producteur des emballages qui est considéré comme le pollueur, mais le consommateur final) est taxé à travers l'achat des sacs à ordures ménagères qu'il utilise pour se débarrasser de ces briques à boisson.

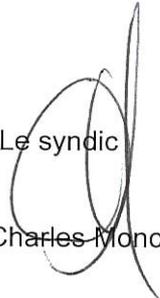
Néanmoins, suite à la motion du Conseiller national Marcel Dobler, le Parlement suisse (décision du Conseil des États 09.03.2021, décision du Conseil national du 25.09.2020) a accepté la motion Dobler (doper le recyclage du plastique pour développer l'économie circulaire) et s'est prononcé en faveur d'une collecte nationale des déchets plastiques.

En conséquence, le Conseil fédéral est chargé d'établir, par voie d'ordonnance, la faisabilité d'une collecte séparée d'un recyclage coordonné et systématique des fractions recyclables des déchets plastiques dans toute la Suisse.

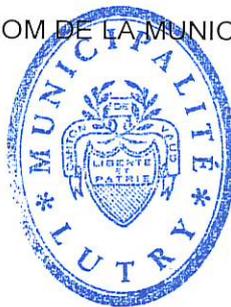
Pour y parvenir, les fabricants de briques à boisson veulent une taxe anticipée sur l'emballage. Diverses associations se sont mobilisées pour inciter la Confédération à instaurer une taxe pour, entre autres, ce type de contenant. Par exemple, Swiss Recycling développe un projet « collecte 2025 » qui se concentre sur la mise en place d'un système national de collecte des matières suivantes : les emballages plastiques (bouteilles, gobelets, tubes, plateaux et emballages souples alimentaires et non alimentaires) ainsi que les briques à boisson en collaboration avec toute la chaîne de valeur, y compris le commerce de détail. Un comité de pilotage, composé de représentants de toute la chaîne de valeur (concepteurs d'emballages, multinationales, commerces de détail, recycleurs, communes, cantons) travaille activement pour la mise en place du système. L'Office fédéral de l'environnement y participe aussi de manière consultative.

Dès que cette nouvelle filière de recyclage sera en place et reconnue au niveau fédéral, la commune pourra proposer à ses habitants de nouvelles possibilités de tri qui ne vont pas se limiter aux briques à boisson. En attendant, celles-ci devront continuer à être éliminées à travers les sacs de poubelle taxés.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de la Conseillère Corinne Jayet et du Conseiller JérémY La Scala.

  
Le syndic  
Charles Monod

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ



  
Le secrétaire  
Patrick Csikos

Adopté en séance de Municipalité le 7 novembre 2022.

Municipal délégué : Étienne Blanc